



**D2018-04-01**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018  
Reçu en préfecture le 05/06/2018  
Affiché le **5 - JUIN 2018**  
ID : 033-213304330-20180605-D2080401-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice : .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L’an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leposava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**DELIBERATION MODIFICATIVE 2  
BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose que le Budget principal 2018 de la commune a été voté le 27 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6248-020 Divers	0,00	1 500,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	600,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	1 500,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-673-01 : Titres annués (sur exercices antérieurs)	0,00	600,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	3 900,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)</b>	<b>3 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	1 500,00	0,00
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>
R-10251-411 : Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	42 168,00
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 168,00</b>
D-2188-15-411 : BATIMENTS DIVERS	0,00	42 168,00	0,00	0,00
D-2188-20-020 : matériel, mobilier écoles	1 500,00	0,00	0,00	0,00
D-2188-20-922 : matériel, mobilier écoles	0,00	3 900,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 500,00</b>	<b>46 068,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 400,00</b>	<b>46 068,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>42 168,00</b>
<b>Total Général</b>	<b>40 658,00</b>		<b>40 658,00</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la délibération modificative présentée.

Fait à SAINT LOUBES le 5 Juin 2018,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **5 - JUIN 2018**



**D2018-04-02**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 06/06/2018  
Reçu en préfecture le 06/06/2018  
Affiché le **6 - JUIN 2018**  
ID : 033-213304330-20180606-D20180402BIS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice .....29

Qui ont pris part à la délibération :.....20

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Laposava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**DELIBERATION MODIFICATIVE 1  
BUDGET CENTRE CULTUREL**

DOCUMENT MODIFICATIF SUITE ERREUR MATERIELLE DE TABLEAU

Monsieur le Maire expose que le Budget du centre culturel 2018 de la commune a été voté le 27 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6354-33 : Droits d'enregistrement et de timbre	1 400,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	5 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-6718-33 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	6 400,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>6 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 400,00</b>	<b>6 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Général</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la délibération modificative présentée.

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,

Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **6 - JUIN 2018**



**D2018-04-03**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018  
Reçu en préfecture le 05/06/2018  
Affiché le **5 - JUIN 2018**  
ID 033-213304330-20180605-D20180403-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice : .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L’an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leosava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**RETROCESSION DE BIENS**

Monsieur le Maire expose qu'afin de régulariser l'inventaire des biens  
L'association du Tennis Club Loubésien l'a informé de la cession à la commune d

Envoyé en préfecture le 05/06/2018  
Reçu en préfecture le 05/06/2018  
Affiché le **5 - JUIN 2018**  
ID : 033-213304330-20180605-D20180403-DE

Nature	Numéro d'inventaire	Valeur
Terrain de PADEL	433.BP.0016.1.2018	34 620 €
Terrain de BEACH TENNIS	433.BP.0016.2.2018	7 537,68 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'incorporation des biens qui sont situés sur des parcelles communales, sans aucune contrepartie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE l'incorporation des biens présentés présentés.**

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **5 - JUIN 2018**



**D2018-04-04-A**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le

**5 - JUIN 2018**

ID : 033-213304330-20180605-D201804A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice : .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Lepasava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**DEMANDE DE SUBVENTION  
TRAVAUX et EQUIPEMENT JEAN DE LA FONTAINE**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet de construction d'un classe supplémentaire à l'école maternelle Jean de la Fontaine, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter deux subventions auprès du Département de la Gironde selon les plans de financements suivants :

TRAVAUX CLASSE SUPPLEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE PLAN DE FINANCEMENT			
ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX	221 596,76	CONSEIL DEPARTEMENTAL	42 120,00
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE	258 397,50
MAITRISE D'OEUVRE	28 834,49		
<b>TOTAL ttc</b>	<b>300 517,50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>300 517,50</b>

EQUIPEMENT CLASSE SUPPLEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE PLAN DE FINANCEMENT			
EQUIPEMENT	3 412,19	CONSEIL DEPARTEMENTAL	782,07
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE	3 228,56
<b>TOTAL ttc</b>	<b>4 010,63</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4010,63</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions présentées.**

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **5 - JUIN 2018**



**D2018-04-04-B**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le

**5 - JUIN 2018**

ID : 033-213304330-20180605-D201804B-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION** : 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE** : 28/05/2018

En exercice : .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leosava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**DEMANDE DE SUBVENTION  
TABLEAUX NUMERIQUES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le

ID : 033-213304330-20180605-D201804B-DE

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'équipement des écoles de la commune en tableaux numériques il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde selon le plan de financement suivant :

<b>EQUIPEMENT DES CLASSES EN TABLEAUX NUMERIQUES</b>			
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
EQUIPEMENT	10 110,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL	4 044,00
		AUTOFINANCEMENT COMMUNE	8 088,00
<b>TOTAL ttc</b>	<b>12 132,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 132,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention présentée.**

Fait à SAINT-LOUBES le 5 juin 2018,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **5 - JUIN 2018**



**D2018-04-04-CBIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le **5 - JUIN 2018**

ID : 033-213304330-20180605-D201804CBIS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : ..... 29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice : ..... 29

Qui ont pris part à la délibération : ..... 20

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leosava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**DEMANDE DE SUBVENTION  
CABRIOLE**

DOCUMENT MODIFICATIF SUITE ERREUR MATERIELLE DE TABLEAU

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la construction de la Maison de la Petite Enfance CABRIOLE, 20 places supplémentaires de crèche ont été créées dans le nouvel équipement. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde selon le décompte suivant :

MAISON de la PETITE ENFANCE			
Nbre de Places créées	Montant	Coefficient	MONTANT SOLLICITE
60	2 700 €	0,78	126360 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention présentée.**

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,

Le Maire,



Pierre DURAND

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

**5 - JUIN 2018**



**D2018-04-05**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le

**5 - JUIN 2018**

ID : 033-213304330-20180605-D20180405-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice : .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L’an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leosava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**MARCHE ENTRETIEN ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire expose :

Envoyé en préfecture le 05/06/2018  
Reçu en préfecture le 05/06/2018  
Affiché le **5 - JUIN 2018**  
ID : 033-213304330-20180605-D20180405-DE

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la procédure adaptée,

La commune de Saint-Loubès fait entretenir ses espaces verts, sauf ceux de ses sites et structures, par un prestataire extérieur. Le précédent marché public de 3 ans (2015-2018) est arrivé à échéance.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 13/03/2018. La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 04/04/2018 à 12h00. Au terme de la consultation, 6 offres ont été déposées dans le délai.

Le marché est alloué comme suit :

**Lot 1 : tontes des espaces verts**

Lotissements, plaine de cavernes  
38 sites pour un total de 77 142 m<sup>2</sup>. 11 passages par an.

**Lot 2 : entretien des ronds-points**

Av. de l'Escart, av. du Veux Moulin, Ch. De Ricodonne : 8 passages par an.

**Lot 3 : bassins d'étalement des eaux pluviales et fossé**

Bassins Gary + fossé Frédéric Chopin, bassin Claude Chabrol, bassin Colombes, bassin Barbeyrac : 3 passages par an.

Suite à l'analyse des offres et à la phase de négociation, il est proposé de retenir les titulaires suivants :

LOTS		TITULAIRES PROPOSÉS	PRIX (€ HT) / an, selon devis estimatif
1	Tontes des espaces verts	BERNARD PAYSAGES & ENVIRONNEMENT	50 775,72 €
2	Entretien des ronds-points	BERNARD PAYSAGES & ENVIRONNEMENT	561,60 €
3	Bassins d'étalement des eaux pluviales et fossé	LES ATELIERS DE BASSENS	6 823,91 €
TOTAL € HT			<b>58 161,23 €</b>
TVA (20%)			<b>11 632,25 €</b>
TOTAL € TTC			<b>69 793,48 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer pièces correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la liste des titulaires présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

**VOTE**

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 1 (Mauget)

Fait à SAINT LOUBÈS le 5 juin 2018,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **5 - JUIN 2018**



**D2018-04-06**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le **5 - JUIN 2018**

ID : 033-213304330-20180605-D20180406-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L’an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leposava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**MARCHE CONSTRUCTION CLASSE  
ECOLE TOULET**

Monsieur le Maire expose :

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la procédure adaptée,

La commune souhaite créer deux salles de classe à l'école Paul-Jean Toulet, grâce à la transformation de deux anciens logements de fonction, afin de répondre à la hausse des effectifs et pour remplacer les bâtiments préfabriqués actuellement en place.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 25/01/2018. La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 02/03/2018 à 12h00. Au terme de la consultation, 33 offres ont été déposées dans le délai.

Suite à l'analyse des offres et à la phase de négociation, une première série de titulaire a été retenue lors de la précédente réunion du conseil municipal, le 26 avril 2018. Des lots restaient infructueux, qui ont fait l'objet d'une nouvelle mise en concurrence. Ils peuvent désormais être attribués de la manière suivante (les lots attribués lors de la séance sont surlignés en jaune) :

	<b>LOTS</b>	<b>TITULAIRES PROPOSÉS</b>	<b>PRIX (€ HT)</b>	<b>Date d'attribution</b>
1	Gros-œuvre – Démolition – Renfort de sol	ATCE	106 450,00 €	26/04/2018
2	Charpente bois	GUIBERT	60 237,06 €	04/06/2018
3	Étanchéité	SIREC	8 648,34 €	26/04/2018
4	Couverture	AMB	18 931,41 €	04/06/2018
5	Façades	FACADES 3 PLUS	33 362,68 €	04/06/2018
6	Menuiseries extérieures	PPG	34 800,00 €	26/04/2018
7	Plâtrerie	LASSERRE	13 208,10 €	26/04/2018
8	Menuiseries bois	MA DÉCORATION	2 910,00 €	04/06/2018
9	Électricité intérieure	ETRELEC	26 748,90 €	26/04/2018
10	Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation	PUEL	26 527,96 €	26/04/2018
11	Peinture	ATELIER OCÉAN	5 000,00 €	26/04/2018
12	Revêtement de sol	SMDCM	10 280,61 €	26/04/2018
13	Serrurerie	CMS	1 390,00 €	26/04/2018
		TOTAL € HT	<b>348 495,06 €</b>	
		TVA (20%)	<b>69 699,01 €</b>	
		TOTAL € TTC	<b>418 194,07 €</b>	

Estimation du maître d'œuvre en phase PROJET : 353 953,55 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer pièces correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **VALIDE** la liste des titulaires présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,



**Pierre DURAND**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

**5 - JUIN 2018**



**D2018-04-07**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le

**5 - JUIN 2018**

ID : 033-213304330-20180605-020180407-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice : .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L’an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Laposava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**MARCHE CONSTRUCTION CLASSE  
Jean de la FONTAINE**

Monsieur le Maire expose :

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27 relatif à la procédure adaptée,

La commune souhaite créer une salle de classe à l'école maternelle Jean de la Fontaine, dans le patio. Il convient également d'agrandir les sanitaires existants pour les adapter au nombre d'élèves.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 1er/02/2018. La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 08/03/2018 à 12h00. Au terme de la consultation, 36 offres ont été déposées dans les délais.

Suite à l'analyse des offres et à la phase de négociation, les lots peuvent être attribués comme suit :

	<b>LOTS</b>	<b>TITULAIRES PROPOSÉS</b>	<b>PRIX (€ HT)</b>
1	Gros-oeuvre – Démolition	SORENOBAT	50 000,00 €
2	Charpente bois	LAURENT	42 083,22 €
3	Couverture	–	–
4	Étanchéité	SIREC	6 344,77 €
5	Façades	MEDI PEINTURE	18 865,34 €
6	Menuiseries extérieures	JAMIN	9 478,89 €
7	Plâtrerie	GREZIL	5 680,20 €
8	Menuiseries intérieures	–	–
9	Électricité intérieure	FAUCHÉ AUTOMATION	11 145,60 €
10	Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation	EPL	42 693,00 €
11	Peinture	ATELIER Océan	3 419,04 €
12	Revêtement de sol	GREZIL	9 752,13 €
13	Serrurerie	JAMIN	18 121,06 €
14	Carrelage - Faïences	MEDI PEINTURE	2 292,11 €
		<b>TOTAL € HT</b>	<b>217 583,25 €</b>
		<b>TVA (20%)</b>	<b>43 516,65 €</b>
		<b>TOTAL € TTC</b>	<b>261 099,90 €</b>

Le lot n°8/ Menuiseries bois, n'a fait l'objet d'aucune offre suite à la nouvelle consultation, probablement du fait de son faible montant (estimation 939,04 € HT). Il est donc envisagé de proposer cette prestation au titulaire du lot n° 7/ Plâtrerie, dans le cadre d'une modification de marché à venir.

Estimation du maître d'œuvre en phase PROJET : 221 596,76 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer pièces correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **VALIDE** la liste des titulaires présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :

**5 - JUIN 2018**



SAINT LOUBES

**D2018-04-08BIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 06/06/2018

Reçu en préfecture le 06/06/2018

Affiché le

**6 - JUIN 2018**

ID : 033-213304330-20180606-D20180408BIS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice : .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L’an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (saile de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leposava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**ACHATS DE DENRÉES ALIMENTAIRES – AVENANTS TOUS LOTS (2017PF02)**

DOCUMENT MODIFICATIF SUITE ERREUR MATERIELLE DE TABLEAU

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,  
 Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment la procédure adaptée,

La commune achète les denrées nécessaires à la préparation des repas de sa restauration municipale grâce à un marché public alloti.

Les bordereaux des prix comporte, pour chaque produit, une référence. Lorsque les achats se font hors référence, le Trésor Public refuse de payer les fournisseurs. Or, une même denrées peut être commercialisée sous plusieurs références en fonction des producteurs auprès desquels se fournissent les fournisseurs de la commune.

Il est donc proposer les avenants suivants :

Lots	Avenant proposé
1 : Épicerie	Le BPU est complété avec des produits fréquemment achetés.
2 : Épicerie BIO	Le BPU est complété avec des produits fréquemment achetés.
3 : Surgelés	Le BPU est complété avec des produits fréquemment achetés.
4 : Surgelés BIO	Pas de changement.
5 : Volaille fraîche + ovoproduits	Le BPU est complété avec des produits fréquemment achetés.
7 : Produits de la mer frais	Pas de changement.
8 : Produits laitiers	- Le BPU est complété avec des produits fréquemment achetés. - La colonne « référence » du BPU est supprimée afin d'acheter au mieux en fonction de la réalité des marchés fournisseurs. Les approvisionnement sont en effet divers en matière d'achats de fruits et légumes de saison.
9 : Produits laitiers BIO	Le BPU est complété avec des produits fréquemment achetés.
10 : Fruits et légumes	La colonne « référence » du BPU est supprimée afin d'acheter au mieux en fonction de la réalité des marchés fournisseurs. Les approvisionnement sont en effet divers en matière d'achats de fruits et légumes de saison.
11 : Fruits et légumes BIO	La colonne « référence » du BPU est supprimée afin d'acheter au mieux en fonction de la réalité des marchés fournisseurs. Les approvisionnement sont en effet divers en matière d'achats de fruits et légumes de saison.
12 : Charcuterie et saucisserie	Le BPU est complété avec des produits fréquemment achetés.
14 : Viande	La colonne « référence » du BPU est supprimée afin d'acheter au mieux en fonction de la réalité des marchés fournisseurs. Les approvisionnement sont en effet divers en matière d'achats de fruits et légumes de saison. La commune doit pouvoir acheter les morceaux de son choix pour réaliser les recettes définies en amont. Le fournisseur reste astreint au respect du cahier des charges (exigences en terme de qualité, de provenance...).
15 : Viande BIO	La colonne « référence » du BPU est supprimée afin d'acheter au mieux en fonction de la réalité des marchés fournisseurs. Les approvisionnement sont en effet divers en matière d'achats de fruits et légumes de saison. La commune doit pouvoir acheter les morceaux de son choix pour réaliser les recettes définies en amont. Le fournisseur reste astreint au respect du cahier des charges (exigences en terme de qualité, de provenance...).
16 : Biscuiterie	Le BPU est complété avec des produits fréquemment achetés.
Lots	Avenant proposé
	Lots

En tout état de cause, la commune reste astreinte au respect des minimums et maximums prévus par lot.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer pièces correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **VALIDE l'avenant présenté,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.**

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,



**Pierre DURAND**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **6 - JUIN 2018**



**D2018-04-09**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le **5 - JUIN 2018**

ID : 033-213304330-20180605-D20180409-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION** : 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D'AFFICHAGE** : 28/05/2018

En exercice : .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leposava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose que l'évolution des effectifs des services comm  
suivante :

Envoyé en préfecture le 05/06/2018  
Reçu en préfecture le 05/06/2018  
Affiché le **5 - JUIN 2018**  
ID : 033-213304330-20180605-D20180409-DE

Date d'effet	Suppression	Temps de travail	Création	Temps de travail hebdo
01/07/18	Adjoint technique territorial	35h00	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h00
01/09/18			Adjoint technique territorial	35h00
01/09/18			Psychologue territorial hors classe	5h00
augmentation du temps de travail d'un adjoint technique 27/35 <sup>ème</sup> à 35/35 <sup>ème</sup> hebdomadaire à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2018.				

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **VALIDE les modifications présentées,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.**

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,

Le Maire,



**Pierre DURAND**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **5 - JUIN 2018**



**D2018-04-10**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018  
Reçu en préfecture le 05/06/2018  
Affiché le **5 - JUIN 2018**  
ID : 033-213304330-20180605-D20180410-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice : .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L’an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leposava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**COMITE TECHNIQUE  
FIXATION du NOMBRE REPRESENTANTS du PERSONNEL**

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de représentants 6 mois avant les prochaines élections qui auront lieu le 6 décembre 2018,

Considérant qu'il convient de reconduire les dispositions de la délibération du 20 juin 2014,

Il est proposé au Conseil municipal de :

**1. FIXER**, à quatre , le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

**2. DECIDER**, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

**3. DECIDER**, le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **1. FIXE**, à quatre , le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- **2. DECIDE**, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **3. DECIDE**, le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,

Le Maire,



Pierre DURAND



**D2018-04-11**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018  
Reçu en préfecture le 05/06/2018  
Affiché le **5 - JUIN 2018**  
ID : 033-213304330-20180605-D20180411-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice : .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leosava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**IHTS**

5 - JUIN 2018

Envoyé en préfecture le 05/06/2018  
Reçu en préfecture le 05/06/2018  
Affiché le **S L O**  
ID : 033-213304330-20180605-D20180411-DE

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal, dans les limites prévues par les textes, de fixer les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, conformément à la réglementation en vigueur et lorsque l'intérêt du service l'exige, de pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS), dès lors que les travaux sont réalisés à la demande de la collectivité, dans la limite de 25 heures supplémentaire par mois et par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) aux agents de la commune.

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,

Le Maire,



**Pierre DURAND**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **5 JUIN 2018**



**D2018-04-12**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018  
Reçu en préfecture le 05/06/2018  
Affiché le **5 - JUIN 2018**  
ID : 033-213304330-20180605-D20180412-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice : .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L’an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leposava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**HEURES COMPLEMENTAIRES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le **5 - JUIN 2018**

ID : 033-213304330-20180605-D20180412-DE

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal, dans les limites prévues par les textes de fixer les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, conformément à la réglementation en vigueur et lorsque l'intérêt du service l'exige, de pourvoir compenser les travaux supplémentaires du personnel à temps non complet et à temps partiel moyennant une indemnité d'Heures Complémentaires, dès lors que les travaux sont réalisés à la demande de la collectivité, dans la limite de 25 heures par supplémentaire par mois et par agent. Les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les heures complémentaires aux agents de la commune.

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,

Le Maire,



**Pierre DURAND**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **5 JUIN 2018**



**D2018-04-13**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018  
Reçu en préfecture le 05/06/2018  
Affiché le **5 - JUIN 2018**  
ID : 033-213304330-20180605-D20180413-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCAATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L’an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leposava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**REMPLACEMENT des AGENTS**

Monsieur le Maire expose qu'afin de compléter la délibération du 3 le Maire à recruter le nombre d'agents agents remplaçants, il convient d suppression d'un emploi dans une commune sont soumises à un certain nombre de règles qui doivent être rigoureusement respectées sous peine de nullité.

L'emploi est créé par délibération de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

Conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin dans nos services des agents contractuels pour :

- le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.
- un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,
- un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs,
- dans le cadre d'une Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (art. 3-2) : les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Il ne peut l'être que lorsque la communication requise par l'article 41 (de la loi 84-53) a été effectuée. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- Dans le cadre d'un Recrutements de longue durée sur des emplois permanents (art. 3-3), des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les cas suivants :
  - 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
  - 2° Pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 ;

Une enveloppe de crédits au budget sera annuellement prévue à cette fin.

Les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus seront déterminées selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.







**D2018-04-14**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le **5 - JUIN 2018**

ID : 033-213304330-20180605-D20180414-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice .....29

Qui ont pris part à la délibération .....20

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leposava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
Absents et Excusés	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
Secrétaire de séance	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**REGLEMENT INTERIEUR  
CABRIOLE**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du déménagement de  
le règlement intérieur nécessite d'être modifié selon le document joint en ar

Envoyé en préfecture le 05/06/2018  
Reçu en préfecture le 05/06/2018  
Affiché le **5 - JUIN 2018**  
ID : 033-213304330-20180605-D20180414-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**VALIDE le nouveau règlement.**

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,

Le Maire,



**Pierre DURAND**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant  
le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois  
à compter de sa publication

Publication le : **5 - JUIN 2018**



**D2018-04-15**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**COMMUNE DE SAINT LOUBES**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le

**5 - JUIN 2018**

ID 033-213304330-20180605-D2018-04-15-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 4 JUIN 2018**

**DATE DE LA CONVOCATION :** 28/05/2018

Membres Afférents au Conseil Municipal : .....29

**DATE D'AFFICHAGE :** 28/05/2018

En exercice : .....29

Qui ont pris part à la délibération : .....20

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à La coupole de SAINT LOUBES (salle de conseil municipal provisoire), sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONNAMY Monique BOVA Marie FEIT Jean Luc GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette	LIGNAC Bernadette MACOCCO Jean MARTIN Sandra MAUGET Denis OLIVER Joelle QUILICO Chantal REY Gérard SALMON Philippe-Henri SARNIGUET Yves SPAGNOL François
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BARIANT Pierre à HAUTEFAYE Colette DUVERNE Bernard à BOVA Marie FOLTIER Françoise à BONNAMY Monique HUGUENIN Pascalyne à REY Gérard LAGNIER Leosava à GOUILLAUD Françoise MASSONNEAU Bernard à BELMONTE Brigitte RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre	
<b>Absents et Excusés</b>	GIACOMINI Pierre VITOUX Jean-Luc	
<b>Secrétaire de séance</b>	QUILICO Chantal	

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**CONVENTION ENEDIS**

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le **5 - JUIN 2018**

ID : 033-213304330-20180605-D20180415-DE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du passage d'un câble électrique souterrain sous la parcelle cadastrée G 1272 propriété de la commune situé rue des Bruyères, il est proposé au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les document afférents à cette servitude.

Fait à SAINT LOUBES le 5 juin 2018,

Le Maire,



**Pierre DURAND**

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le : **5 - JUIN 2018**